

## COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2022 A 20H00.

L'an deux mil VINGT-DEUX le 12 Mai à 20h00, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 06/05/2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

**Excusés** : Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX (Procuration à Frédérique MARROU)

**Secrétaire de séance** : Sébastien PINZETTA

**Validation du compte-rendu du conseil municipal du 08 Avril 2022 : Jean-Pierre IMBERT** souhaiterait apporter deux remarques : **Frédérique MARROU** a mentionné le profilage de la jonction basse qui n'était pas bon, mais en réalité non, le profilage de la piste n'a jamais existé, le terme de « reprofilage » est donc plus à entendre comme « modification » car cette piste n'a jamais réellement été travaillée jusqu'à présent. **Jean-Pierre IMBERT** souhaiterait que les comptes-rendus envoyés aux habitants soient validés en amont par les conseillers. **Mathieu ANTOINE** rappelle que c'est au secrétaire de séance de valider le compte-rendu avant publication et non pas à l'ensemble du conseil municipal. Les conseillers le valident au conseil municipal suivant et des modifications peuvent être apportées à ce moment-là. **Validé à l'unanimité**, tenant compte de la modification susmentionnée.

### DISCUSSION

Il convient de se positionner sur le fonctionnement de la navette de Clausis notamment sur l'itinéraire et les dates de circulation pour cet été 2022. Il est proposé de prolonger le trajet jusqu'à la cabane de « La Lavaite <sup>1</sup> » soit 1km supplémentaire, aux mêmes tarifs de 5€ aller et 7€ aller-retour. Le car principal ferait 12 places de plus qu'habituellement et celui du doublage ferait 14 places supplémentaires. De fait, on peut penser que la prolongation du trajet n'aura pas d'impact sur le bénéficiaire. **Florian COLLEY** trouve que l'arrêt de la carrière de marbre, plus loin, était plus judicieux au vu du retour fait par ses clients, notamment les randonneurs qui vont faire les cols, ou se rendent au refuge, car l'accès est trop long à pied, en particulier l'année précédente où l'arrêt de la navette était encore plus en amont (jonction avec l'Observatoire). Mais **Mathieu ANTOINE** souhaite préserver le site de la mine et de la carrière. En cela, la cabane de « La Lavaite » représente un bon compromis. **Jean-Pierre IMBERT** et **Sébastien PINZETTA** souhaitent également prévoir un WC au niveau de l'arrêt de la navette.

Concernant la période de circulation de la navette, qui avait été proposée du 25 juin au 11 septembre, la Communauté de communes a accepté. Le 25 juin étant un samedi, **Mathieu ANTOINE** propose une mise en circulation au Dimanche 26 Juin, sans gêner la course de caisse à savon, et une fin de circulation le Dimanche 4 Septembre, puisqu'il y aura la fête de Clausis le 8. Les horaires seront également légèrement différents sur le mois de Juin et de Septembre, avec des départs plus tardifs.

---

<sup>1</sup> Orthographe pris sur le cadastre de la commune. Également orthographié « Lavaite ».

## DELIBERATIONS

*Mathieu ANTOINE* retire la délibération n°4 sur la convention foncière avec la SAFER.

### **1- Autorisation au Maire à signer la convention pour la mutualisation du logiciel PHAZEO**

La Communauté de communes (CCGQ) met à disposition des communes désireuses un logiciel de mutualisation pour la facturation de l'assainissement, des déchets et de l'eau potable. Son coût s'élève à 1€ par abonné. L'hébergement et la maintenance du logiciel sont pris en charge par la CCGQ. Cela facilite la récolte des données et les changements d'adresses entre les communes et la CCGQ. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **2- Autorisation au Maire à signer les conventions de travaux avec ENEDIS**

*Jean-Pierre IMBERT* a suivi le dossier : ENEDIS souhaite renforcer la ligne électrique qui arrive à Saint-Véran et changer quelques morceaux de lignes, sur plusieurs tronçons, comme par exemple un morceau enterré qui va jusqu'à Molines par la charrière, avec la pose d'un poste électrique vers la Madeleine, ainsi qu'à la Chalp Sainte-Agathe. Un tronçon depuis le nouveau transformateur de la Madeleine jusqu'au Tétras, un autre au Villard jusqu'au parking de Mme VASSEROT, ainsi que d'autres tronçons qui empruntent des parcelles communales et privées. Les propriétaires concernés ont dû recevoir les courriers les concernant. Tout ce qui est modifié sera enterré. *Mathieu ANTOINE* souhaite que les travaux, surtout vers le village, ne se fassent pas en plein été. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **3- Autorisation au Maire à signer la convention avec le service intérim collectivités du Centre de Gestion**

La commune va devoir recruter pour un remplacement de congé maternité. Une annonce va bien sûr passer publiquement. Si les candidatures étaient rares, la solution du service intérim du Centre de Gestion pourrait être envisageable afin d'aider au recrutement. Cela renforce la diffusion et la demande. *Frédérique MARROU* souligne que le logement sera encore un problème. *Jean-Pierre IMBERT* informe qu'il y a deux organismes sur Gap qui mettent à disposition du personnel qualifié, il va se renseigner sur ce qui peut être proposé aux collectivités. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **5- Demande de financement auprès de la région pour étude d'aménagement paysager**

Pour les communes de moins de 1500 habitants, il y a la possibilité de demander une subvention « Nos communes d'abord 1500 », plafonné à 15 000€ ou 70 % du montant total. *Mathieu ANTOINE* souhaite anticiper et demander une subvention dès maintenant, afin d'élaborer une étude de programmation urbaine pour la cala, les parkings. Le prix de l'étude serait de 21 750€ HT, avec 15 000€ de subvention et 6 750€ d'auto-financement de la commune. **Vote POUR à l'unanimité.**

### **6- Adhésion au CYPRES (Centre d'Informations pour la Prévention des Risques Majeurs) pour le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et le Document d'Information Général sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Le PCS est un document à l'usage de la mairie, quand il y a besoin de déclencher une opération (avalanche, incendie, accident nucléaire etc.) afin de savoir quelle procédure est nécessaire pour alerter, pour agir, de manière urgente. Le DICRIM est un document similaire mais à l'usage du grand public. Pour une adhésion annuelle de 403€, l'association CYPRES accompagnera la commune dans l'élaboration de ces documents et en assurera le suivi (mises à jour, exercices...). Le coût de l'adhésion est avantageux par rapport à un prestataire privé (environ 5 000€). *Sébastien PINZETTA* demande si la rédaction de ce document pourra servir à acquérir du matériel incendie ? *Mathieu ANTOINE* pense que cela ne peut pas servir de « prétexte » mais les équipements, leurs emplacements etc. pourront y être indiqués. *Jean-Pierre IMBERT* doit justement s'occuper de l'acquisition d'équipements incendies pour la commune. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 7- Tarifs de la Maison du Soleil

**Mathieu ANTOINE** et la commission scientifique ont discuté des tarifs de la Maison du Soleil, proposant quelques augmentations, de la manière suivante :

**Visite libre** : 4€, 2€ pour les enfants. (Pas d'augmentation)

**Visite guidée individuel** : 7€. (+ 1€)

**Visites guidée groupes et scolaires** : 5€ (à partir de 12 personnes). (+ 2€).

**Ateliers** : 12€. (Pas d'augmentation)

**Ateliers groupes** : 8€ (à partir de 12 personnes). (+ 2€).

**Visite guidée + atelier ou séance thématique** : 8€ (à partir de 12 personnes). (+ 2€).

**Astro 2000** : 22 euros. (Pas d'augmentation).

Cela permettrait de ramener les choses à leur juste réalité. **Delphine MATHIEU** souligne que le tarif groupe n'est pas dérangeant pour des scolaires, mais davantage lorsqu'il s'agit d'une famille, l'augmentation est en effet plus lourde pour ces dernières. **Frédérique MARROU** soumet l'idée d'un « tarif famille ». Cette proposition mérite réflexion, il faudrait faire une nouvelle ligne de tarif en plus avec de nouveaux tickets. Ce n'est pas applicable pour cet été puisqu'il faut modifier la billetterie et la régie, mais peut l'être pour une saison prochaine. Pour rappel, l'entrée est gratuite pour les moins de 6ans et le tarif enfant s'applique entre 6 et 12ans. **Vote POUR à l'unanimité.**

## 8- Echange de terrains entre la commune et les Consorts MATHIEU (ALLAMANNO)

L'échange de terrain est au m<sup>2</sup> près. Ce sont les **Consorts MATHIEU (ALLAMANNO)** qui ont renouvelé la demande en 2021, mais la demande initiale proviendrait de la commune à l'époque, car il doit y avoir une conduite sous la parcelle privée qui fait objet de l'échange. Savoir qui est à l'initiative de la demande est important notamment pour la répartition des frais. **Jean-Pierre IMBERT** serait d'avis à partager les frais, afin d'éviter que la commune ne paye systématiquement à chaque demande d'échange. Sur le principe, les conseillers municipaux sont d'accord pour l'échange, et plutôt pour un partage des frais (le nouvel arpentage, les frais de notaires etc.). **Vote POUR à l'unanimité.**

## DISCUSSIONS

**Frédérique MARROU** a envoyé le compte-rendu de la commission « vie locale, vie sociale et fleurissement » avec une liste de corvées, qui n'était qu'une simple liste à retravailler ensuite. Il y avait aussi l'idée d'un repas collectif, qui serait à organiser à la fin de toutes les corvées. Il faudrait également qu'il y ait un responsable de corvée à chaque fois, que ces dernières soient organisées et définies en amont. **Jean-Pierre IMBERT** informe que selon lui, certaines corvées n'ont pas été mentionnées lors de la commission et sont plus urgentes que celles rédigées, il faut faire par priorité. **Mathieu ANTOINE** propose une corvée au printemps et une à l'automne. **Jean-Pierre IMBERT** craint que le volontariat ne s'épuise de nouveau. Il faudrait qu'il y ait une corvée en été pour que les résidents secondaires participent également. Il pourrait y avoir deux corvées en Juin, une dans l'été, et une en Septembre avec un gros repas à la fin.

La commission a également abordé les problèmes récurrents de circulation, en soumettant l'idée que les loueurs aient un macaron à disposition pour leurs locataires, ce qui permettrait d'identifier plus facilement les véhicules qui n'ont rien à faire dans le village, ceux qui ne sont pas munis d'un macaron. Ces derniers auraient alors un avertissement avec un papier « stationnement interdit ». L'idée avait également été proposée de faire intervenir les gendarmes en début de saison afin de faire de la prévention, des contrôles de vitesse etc.

**Frédérique MARROU** informe que pour cet hiver 2021-2022, la Régie des remontées mécaniques du Queyras prévoit un déficit d'environ 500 000€. Elle prendrait 200 000€ à sa charge, les 300 000€ restants étant à combler par l'ensemble des communes du Queyras. Molines et Saint-Véran participent à parts égales soit 41 461€ chacune, en plus du remboursement des différents prêts.

**Mathieu ANTOINE** lance un rappel sur deux points importants :

- 1- Tout travaux doit faire l'objet d'une demande d'urbanisme, chacun doit être égal là-dessus, il est important de respecter cela avant de faire ses travaux extérieurs.
- 2- Par ailleurs, des gravas ont été déposés sur le terrain des pauvres, au Paret. Cela est strictement interdit, qu'il s'agisse d'un terrain communal, comme c'est le cas ici, ou même d'un terrain privé.

La mairie est ouverte lorsqu'il y a un problème en matière d'urbanisme, une incompréhension sur une décision, un conseil etc. Mais il est important de demeurer vigilant sur ces deux points.

**Jean-Pierre IMBERT** et **Jacques ISNEL** pensent que la commune doit soutenir les habitants par rapport aux décisions de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) qui sont parfois trop rigides selon eux et ne poussent alors pas à déposer ou redéposer des demandes de travaux lorsque celles-ci ont été refusées une première fois. Il y a parfois, selon eux, des « petits travaux » qui ne nécessiteraient pas autant de rigidité. **Florian COLLEY** trouve également dommage qu'il n'y ait aucune discussion possible avec l'Architecte des Bâtiments de France, qui n'envoie qu'un simple avis avec uniquement trois lignes, sans trop expliquer le refus.

**Mathieu ANTOINE** comprend toutes ces difficultés, et rappelle, qu'à l'initiative de la commune, l'AVAP est actuellement en révision et pourra regarder les éléments du règlement qui paraissent trop « rigides ». Pour autant, l'AVAP est un règlement qui a été voté et a fait preuve de plusieurs réunions en amont. Il convient de respecter ces règles et ces Lois, il est préférable de prendre rendez-vous en mairie pour discuter de ces décisions ou incompréhensions plutôt que d'agir seul et aller à l'encontre de ces règlements. Le règlement est applicable pour tous les habitants. Par ailleurs, un expert des Plus Beaux villages de France va venir le 31 Mai pour visiter le village et renouveler, ou non, le label. Il est important d'être vigilant là-dessus sur l'image du village, et les dépôts de gravas sont, pour rappel, strictement interdits hors de la déchetterie et vont à l'encontre d'un village qualifié par ce label.

**Mathieu ANTOINE lève la séance et donne la parole au public présent :**

**Blandine JOCHEM**, dans le public, réitère sa demande d'emplacement de déchets verts à proximité du village. **Mathieu ANTOINE** informe qu'un broyeur va justement être mis à disposition très prochainement sur la commune.

**Blandine JOCHEM** est également déçue par l'augmentation des prix de la Maison du soleil qui n'est pas là pour faire de l'argent selon elle, d'autant que toute la vie augmente de manière générale actuellement. Pour une famille à revenu modeste, une petite augmentation comme celle-là peut être importante, et cela est dommage. Un tarif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant aurait été utile, ou en effet un « tarif famille ». Mais, comme expliqué lors des délibérations, cela demande réflexion puisque cela impacte le renouvellement de la billetterie.

**Jean-Pierre IMBERT** souhaite renouveler sa demande auprès de la Régie des remontées mécaniques afin de remettre la croix du chemin de croix à la Madeleine en place.

**Clôture de séance 21h45**